

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 28 septembre 2018</b>	<b>N° 2018-578</b>

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU  
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00  
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45  
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 28 septembre 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2018-578</b>

---

**Dispositif de médiation à destination des populations roms  
Financement par de Bordeaux Métropole du poste de médiateur rattaché au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Contexte**

Depuis 2014, Bordeaux Métropole a décidé de mettre en place une mission de médiation à destination des populations roms en situation de squat sur le territoire métropolitain et de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social.

Le Conseil de Communauté du 11 juillet 2014 a ainsi décidé d'adhérer au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux médiation, structure dont la vocation initiale était de conforter et développer l'offre de médiation, vecteur de cohésion sociale et de tranquillité publique, dans les quartiers bordelais par une présence active de proximité. Son périmètre d'action s'étant élargi à l'ensemble des communes de la Métropole, il est devenu en 2015 le GIP Bordeaux Métropole médiation.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler le financement du poste de médiateur rattaché au GIP Bordeaux Métropole Médiation pour 2018 et de lui attribuer une participation financière d'un montant de 67 000 euros, montant identique à celui retenu en 2017.

**Les membres du GIP**

Ce groupement est composé des membres fondateurs et premiers adhérents : la ville de Bordeaux, la Société d'économie mixte (SEM) Incité, la Société anonyme (SA) Domofrance, l'Office public habitat (OPH) Aquitanis et l'association Point information médiation multi services (PIMMS) de Bordeaux. Les villes de Mérignac et Bègles ont depuis décidé d'adhérer au GIP.

Par ailleurs, l'État, le département de la Gironde et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Gironde, associés dès le départ à cette démarche et partenaires de longue date, sont parties prenantes dans le cadre du comité de pilotage de suivi du projet. Enfin les bailleurs Clairsienne, Mésolia, Coligny, Gironde Habitat, ICF financent également le GIP sans en être membres.

**Les missions générales du GIP**

La structure regroupe l'ensemble des activités de médiation mises en œuvre par des services municipaux, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux ou confiées à des associations :

- la médiation sociale à destination du public bulgare ou roumain,
- la médiation citoyenne, une gestion des conflits entre voisins,
- la mission auprès des Sans domicile fixe (SDF),
- la médiation municipale, règlement des conflits entre les bordelais et services municipaux,
- la médiation sociale pour le public précaire de rue, avec l'équipe de Coordination du réseau des interventions sociales transversales (CORIST) du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- le Point information médiation multi services Bordeaux (PIMMS),
- la médiation sociale dans les quartiers bordelais de la politique de la ville.

La convention constitutive du GIP prévoyait que le groupement puisse évoluer et intervenir au-delà du territoire bordelais si d'autres communes souhaitaient s'y associer soit par exemple dans le cadre de l'évolution de la politique de la ville à partir de 2015, soit dans le cadre de la gestion partenariale de la médiation auprès des migrants européens venant de Bulgarie ou de Roumanie.

### **Territoire d'intervention**

Les médiateurs sont susceptibles d'intervenir sur l'ensemble des 28 communes de la Métropole, prioritairement sur les sites occupés illégalement (bâtiments ou terrains) appartenant au patrimoine métropolitain, communal ou institutionnel.

Les médiateurs peuvent également se rendre dans les squats de biens appartenant à des propriétaires privés, à la demande des communes, des associations, des riverains, du propriétaire, et si ces squats impactent les relations de voisinage ou soulèvent des questions d'hygiène, de salubrité ou de sécurité publique (déchets ménagers, accès à l'eau, risque incendie, etc...).

### **Les actions de médiation auprès de publics roms**

Le volet « médiation sociale à destination du public bulgare ou roumain » du GIP est complémentaire aux actions de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) mise en place en 2009 pour la gestion des populations roumaines ou bulgares en squat sur le territoire métropolitain. Celle-ci vise à permettre la résorption des squats via un accompagnement dans le logement et vers l'emploi pour les familles retenues sur la base de critères définis par les services de la préfecture.

Ce dispositif est piloté par l'État. L'opérateur de la MOUS est le Centre d'orientation sociale (COS) Quancard. Depuis 2014, le dispositif est financé uniquement par l'État. La Métropole et la ville de Bordeaux qui cofinançaient le dispositif initialement, le soutiennent désormais via la mise à disposition de logements.

La MOUS ne peut traiter toutes les situations car beaucoup de familles en squat n'y sont pas éligibles, d'où la création par la ville de Bordeaux du GIP Bordeaux médiation, étendue en 2014 à l'ensemble des communes de la Métropole pour gérer les occupants sans titre, personnes isolées ou familles, issus de la communauté roumaine ou bulgare non suivis par la MOUS.

Pour assurer les missions de médiation sur le territoire métropolitain, un médiateur a donc été recruté en 2014. Il travaille en binôme avec un médiateur employé par la ville de Bordeaux. Leurs interventions sont pilotées par le coordonnateur du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bordeaux.

### **Les missions des médiateurs**

Il s'agit de permettre d'une part, une régulation de la vie quotidienne dans les squats et leurs abords et d'autre part, un accompagnement social voire professionnel pour favoriser l'insertion des personnes notamment en dehors de la MOUS ou leur retour au pays si elles le désirent.

Les médiateurs doivent :

- effectuer un travail de prévention de l'installation de nouveaux squats par sa présence sur le terrain,

- améliorer les conditions de vie des personnes vivant en squat ainsi que les riverains,
- accompagner les personnes vis-à-vis de leurs droits et de leurs devoirs (accès à l'eau potable et à l'électricité, aux soins, à la scolarité, aux aides humanitaires, aux cours de français), mais aussi une sensibilisation aux modes de vie dans le pays d'accueil,
- faire le lien avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ou départementaux (Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI)), les services scolaires des communes concernées ainsi qu'avec les services métropolitains et municipaux impliqués dans la gestion des squats en cas de besoin,
- être en relation régulière avec la MOUS, les associations humanitaires éventuellement présentes, Bordeaux Métropole et les communes pour un suivi optimal des situations,
- apporter à la direction de l'habitat de Bordeaux Métropole des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les sites squattés,
- établir des bilans réguliers des situations sur le territoire métropolitain.

### **Bilan du travail de médiation**

Conformément aux termes de la convention en cours, des comptes-rendus des interventions sont transmis mensuellement et un bilan d'activités à mi-parcours a été réalisé par le GIP Bordeaux Métropole médiation :

- pour mémoire, en 2011 le nombre de personnes d'origine roumaine ou bulgare vivant en squats était de 900 sur l'agglomération. Les communes les plus concernées alors étaient Bordeaux et Floirac,
- après avoir diminué, l'effectif dans les squats a de nouveau progressé en 2017 pour atteindre près de 730 personnes dont 224 mineurs,
- la population s'est même établie à 800 personnes durant les mois de septembre/octobre (vendanges) puis a diminué en décembre (retours au pays pour les fêtes),
- la hausse des effectifs répond également au nombre de sites qui évolue, passant de 40 squats suivis en 2016 à 56 en 2017,
- s'agissant des accompagnements opérés, un grand nombre de demandes concernent les démarches administratives et d'accès aux droits, la scolarisation, le logement, l'accès à l'emploi. Des collaborations spécifiques avec les CCAS se sont tissées sur les questions de domiciliation administrative,
- au-delà, cette année, des liens plus étroits se sont établis entre les médiateurs et les acteurs professionnels accueillant ce public (MDSI, Protection maternelle et infantile (PMI), Clubs de prévention, Centre hospitalier universitaire (CHU),...)

Ce bilan confirme la pertinence du dispositif et la nécessité de le conforter : la médiation mise en place atténue les tensions avec les riverains, permet de limiter le gaspillage des fluides et la dégradation des lieux squattés. Elle permet un meilleur accès aux droits et une meilleure compréhension des situations. Par ailleurs, elle facilite le lien entre les acteurs et limite le phénomène de réorientation vers un autre partenaire.

Enfin, dans le cadre des décisions prises sur la stratégie métropolitaine de gestion des sites et d'insertion de leurs résidents volontaires (expérimentation d'Espaces temporaires d'insertion (ETI)), le dispositif de médiation conserverait un rôle essentiel. La proposition inspirée de l'exemple de la ville de Strasbourg, qui reste à mettre en place, constituerait en effet une nouvelle étape dans l'action portée par la Métropole vis-à-vis de ces sujets complexes et sensibles.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** la délibération communautaire n°2014/105 du 14 février 2014, décidant de mettre en place et de financer une mission de médiation en faveur des populations roms en situation de squat à l'échelle du territoire métropolitain, de la confier à une structure locale assurant des fonctions d'accompagnement social,

**VU** la délibération communautaire n°2014/438 du 11 juillet 2014, décidant l'adhésion de Bordeaux Métropole au Groupement d'Intérêt Public Bordeaux Métropole Médiation,

**VU** la délibération métropolitaine n°2016/777 du 16 décembre 2016 approuvant la 1ère révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Bordeaux Métropole valant Programme local de l'habitat (PLH) et Plan des déplacements urbains (PDU),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le bilan des actions 2017 du GIP Bordeaux Métropole Médiation démontre l'utilité et la pertinence des interventions des agents de médiation auprès des populations en situation de squats pour l'amélioration de leurs conditions de vie et qu'elles favorisent l'accès aux droits et leur intégration sociale et professionnelle,

### **DECIDE**

**Article 1** : de renouveler le financement de Bordeaux Métropole du poste de médiateur rattaché GIP Bordeaux Métropole Médiation,

**Article 2** : de verser une contribution de 67 000 euros à ce groupement pour l'année 2018,

**Article 3** : d'imputer des crédits correspondants au budget principal de l'exercice en cours au compte 657382, chapitre 65, fonction 552,

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 OCTOBRE 2018</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 OCTOBRE 2018</b>	le Vice-président,
	Monsieur Jean TOUZEAU



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE  
MÉDIATION**  
GROUPEMENT  
D'INTERÊT  
PUBLIC



## **Convention de participation au financement d'un poste de médiateur au Groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux Métropole Médiation**

Entre les soussignés :

**Bordeaux Métropole**, représentée par Monsieur Jean Touzeau, Vice-président de Bordeaux Métropole, dûment habilité par délibération n° 2018/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 28 septembre 2018.

D'une part,

Et,

**GIP Bordeaux Métropole Médiation**, représentée par Madame Alexandra Siarri en qualité de Présidente du GIP Bordeaux Métropole Médiation

D'autre part,

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Pour accompagner au mieux, voire prévenir le phénomène d'essaimage des squats apparu à partir de l'été 2013 suite aux fermetures des sites de taille importante de Bordeaux et Floirac, pour assurer une présence sur le terrain auprès des personnes non suivies par la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pilotée par l'État et des communes concernées par des occupations illégales, pour coordonner les acteurs dans la gestion des squats, notamment dans le patrimoine métropolitain, pour bénéficier d'une meilleure connaissance quantitative et qualitative de cette problématique, Bordeaux Métropole a décidé de renouveler le financement du poste de médiateur rattaché au GIP Bordeaux Métropole Médiation dont les missions sont d'accompagner au quotidien la gestion des squats et leurs abords et de favoriser les populations concernées pour l'accès aux droits afin de permettre une intégration sociale et professionnelle.

Pour ce faire, La Cub devenue Bordeaux Métropole au 1er janvier 2015 a adhéré au GIP Bordeaux Métropole Médiation par décision n°2014/0438 du Conseil communautaire du 11 juillet 2014.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet :

- de préciser les actions attendues de la mission du GIP Bordeaux Métropole Médiation et les modalités d'intervention du médiateur dédié sur le territoire métropolitain,
- de définir les modalités de versement de la contribution métropolitaine au GIP Bordeaux Métropole Médiation pour financer le poste d'un médiateur.

### **Article 2 : Publics ciblés par la médiation**

Les occupants sans titre, personnes isolées ou familles, issus de la communauté roumaine ou bulgare et non suivis dans le cadre de la MOUS pilotée par l'État.

### **Article 3 : Périmètre et sites d'intervention**

Le médiateur est susceptible d'intervenir sur l'ensemble des 28 communes de la Métropole.

Le médiateur interviendra prioritairement sur les sites occupés illégalement (bâtiments ou terrains) appartenant au patrimoine métropolitain, communal ou institutionnel (Réseau ferré de France (RFF), etc.).

En second lieu, le médiateur pourra intervenir dans les squats de biens appartenant à des propriétaires privés, à la demande des communes, des associations, des riverains, du propriétaire, et si ces squats impactent les relations de voisinage ou soulèvent des questions d'hygiène, de salubrité ou de sécurité publique (déchets ménagers, accès à l'eau, risque incendie, etc.).

### **Article 4 : Missions du médiateur**

La médiation doit permettre d'une part, une régulation de la vie quotidienne dans les squats et à leurs abords et d'autre part, un accompagnement social voire professionnel pour favoriser l'insertion des personnes, même en dehors de la MOUS, ou leur retour au pays si elles le désirent.

Le médiateur devra :

- effectuer un travail de prévention de l'installation de nouveaux squats par sa présence sur le terrain,
- améliorer les conditions de vie des personnes vivant en squat ainsi que les riverains,
- accompagner les personnes vis-à-vis de leurs droits et de leurs devoirs (accès à l'eau potable et à l'électricité, aux soins, à la scolarité, aux aides humanitaires, aux cours de français), mais aussi une sensibilisation aux modes de vie dans le pays d'accueil,
- faire le lien avec les Centres communaux d'action sociale (CCAS) ou départementaux (Maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI)), les services scolaires des communes concernées ainsi qu'avec les services métropolitains et municipaux impliqués dans la gestion des squats en cas de besoin,
- être en relation régulière avec la MOUS, les associations humanitaires présentes sur le sujet, Bordeaux Métropole et les communes pour un suivi optimal des situations,

- apporter à la direction de l'habitat de Bordeaux Métropole des éléments quantitatifs et qualitatifs sur les sites squattés.

De plus, la définition d'une politique d'agglomération en faveur de l'intégration des populations bulgares et roumaines par l'emploi et le logement nécessite une connaissance partagée de l'état de la situation. Au cours de l'année, le médiateur a à nouveau pu dresser un bilan des situations sur le territoire métropolitain. Il devra assurer le suivi et la mise à jour de ces données.

Pour mener à bien sa mission le médiateur travaillera en binôme avec l'autre médiateur employé par la ville de Bordeaux. Leurs interventions seront pilotées par le coordonnateur du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Bordeaux qui sera mis à disposition à cet effet à hauteur de 20% de son temps au GIP Bordeaux Métropole Médiation.

#### **Article 5 : modalités matérielles d'exercice de la mission**

Le médiateur, salarié du GIP Bordeaux Métropole Médiation, bénéficiera d'un bureau, d'un téléphone portable et d'un équipement informatique mis à sa disposition dans ses locaux, situés 213 cours de la Marne à Bordeaux.

Pour ses déplacements, il bénéficiera d'un véhicule mis à disposition par le GIP Bordeaux Métropole Médiation.

#### **Article 6 : montant et modalités de versement de la participation**

La participation métropolitaine au financement d'un poste de médiateur est fixée annuellement par délibération.

Le montant de la participation métropolitaine maximale fixé par la délibération du 28 septembre 2018 s'élève à 67 000 € pour une période de 12 mois.

Elle sera versée selon les modalités suivantes :

- un premier acompte de 80 %, soit 53 600 € à la signature de la présente convention,
- le solde d'un montant maximal de 13 400 € à l'issue du premier semestre 2019 sur la base d'un bilan complet d'activités depuis la création du poste et des fiches de paye du salarié.

#### **Article 7 : contrôle et évaluation des résultats**

Il est convenu qu'un point mensuel des interventions sera transmis à Bordeaux Métropole.

Des réunions techniques seront organisées entre le GIP Bordeaux Métropole Médiation et Bordeaux Métropole tous les 2 mois.

Un bilan intermédiaire quantitatif et qualitatif des interventions sera transmis le 30 juin 2019.

Le responsable du GIP Bordeaux Métropole Médiation présentera, à la demande, devant la commission urbanisme ou le Bureau métropolitain, un bilan annuel de la mission de médiation à l'échelle de la Métropole.

**Article 8 : durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une période de 12 mois à compter de la signature par les parties.

**Article 9 : Conditions de résiliation de la convention**

La convention pourra être résiliée, à tout moment, de part et d'autres, en cas d'inexécution par l'une des parties, des présentes dispositions, ou tout autre motif légitime, sous réserve d'une information réciproque avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 10 : Contentieux**

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

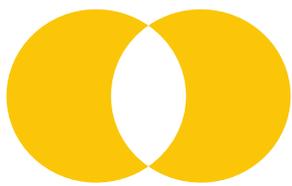
Fait à Bordeaux, le

Pour le GIP Bordeaux  
Métropole Médiation  
La Présidente,

Alexandra Siarri

Pour Bordeaux Métropole  
Le Vice-président,

Jean Touzeau



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE  
MÉDIATION**

GRUPEMENT  
D'INTÉRÊT  
PUBLIC

**GRUPEMENT D'INTERET PUBLIC**

**BORDEAUX METROPOLE MEDIATION**

**RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITES 2017**



# Médiation auprès des personnes d'origine Bulgare et Roumaine vivant en habitat précaire sur la Métropole

Mission assurée par deux médiateurs et un coordinateur dédié

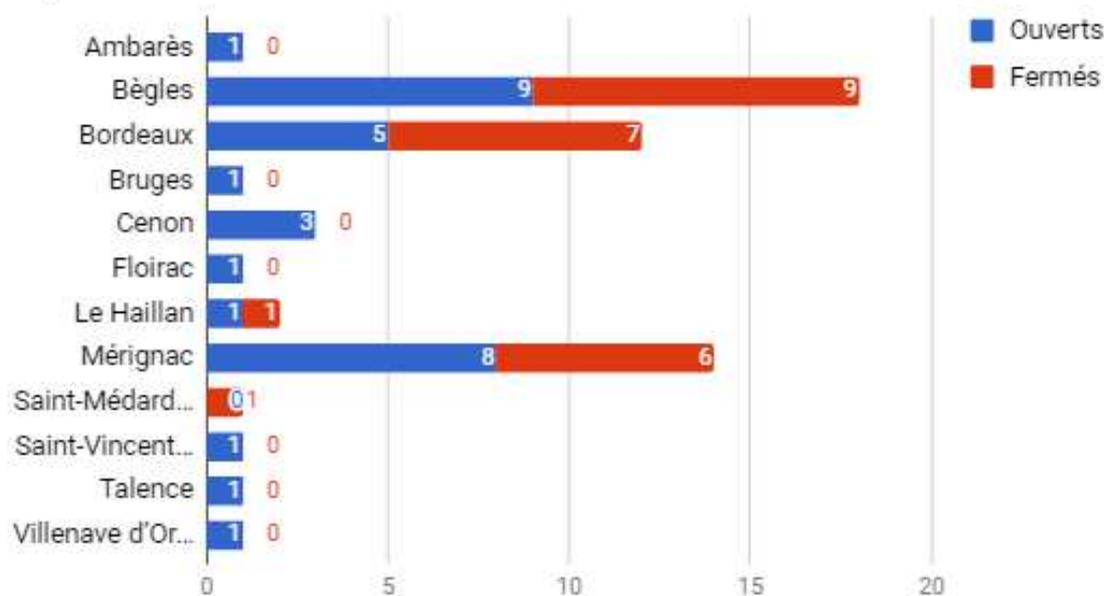
## 1. Photographie des squats fin 2017

Cette mission de médiation a pour objectif d'avoir une meilleure connaissance des sites occupés et des familles. Le lien établi vise à prévenir certains conflits ou nuisances générés par le squat, tout en œuvrant pour un meilleur accès au droit pour ces personnes en difficulté.

Dès lors qu'il est signalé l'existence de squat de bulgares et de roumains, le binôme se rend sur les sites afin d'identifier le public et de faire un premier état des lieux de la situation de chacun ainsi que du squat et de son environnement.

La mission permet aussi de travailler avec les familles et les services techniques afin d'éviter que ne se dégrade davantage les conditions de vie de chacun.

### Squat suivis en 2017

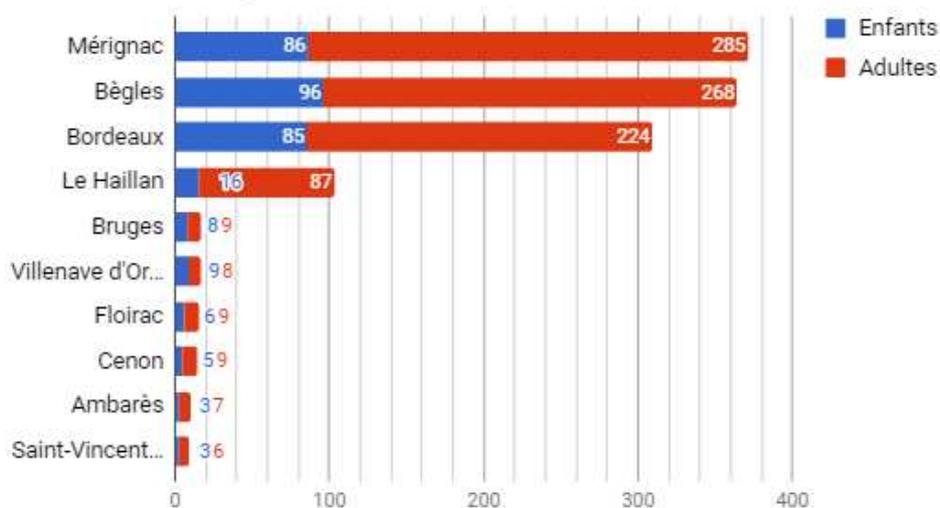


Alors qu'en 2015, l'effectif dans les squats était descendu à moins de 500 personnes sur 22 sites ; depuis l'été 2016, on observe à nouveau une tendance à la hausse qui s'est maintenue en 2017 (32 sites au 1<sup>er</sup> décembre, soit près de 730 personnes dont 224 mineurs). On observe d'ailleurs un effectif à plus de 800 personnes durant les mois de septembre/octobre (période des vendanges), puis une baisse en décembre suite à des retours au pays pour les fêtes. Cette hausse de l'effectif se ressent aussi sur le nombre de sites suivis qui est lui aussi en hausse (56 squats suivis en 2017 contre 40 squats suivis en 2016)

Répartition des squats en lien avec la mission de médiation sur la Métropole

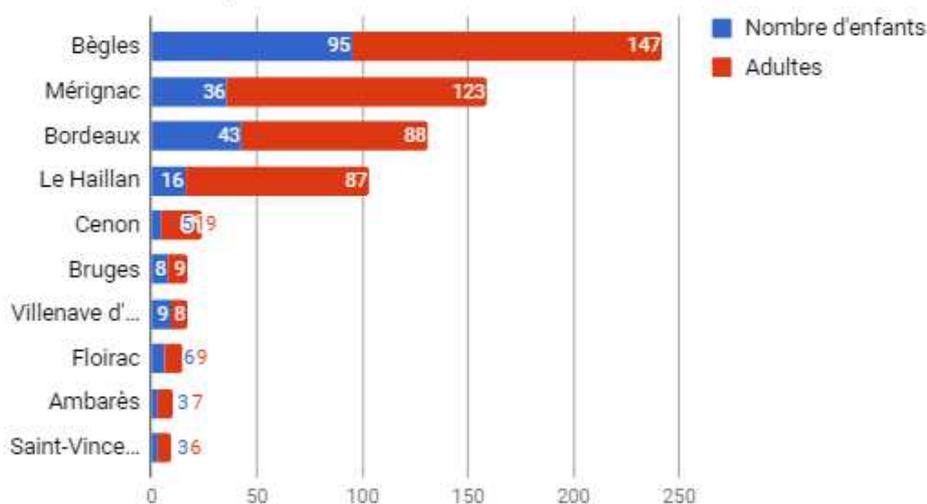
Ville	Localisation	Type de site	Propriétaire	Nationalité	Nombre (*)
Ambarès	74, avenue de la Liberté	Maison	Privé	Bulgare	10 (3)
Bègles	24 avenue Alexis Capelle	Maison	Métropole	Roumaine	9 (3)
Bègles	42 avenue Alexis Capelle	Maison	Métropole	Roumaine	5 (3)
Bègles	44 avenue Alexis Capelle	Garage	Métropole	Bulgare	11 (5)
Bègles	77 b, Maréchal Foch	Maison	Métropole	Roumaine	7 (3)
Bègles	40/45 rue Radio Londres	Terrain	RFF/Métropole	Roumaine	25 (10)
Bègles	297 bis Boulevard Albert 1er	Hangar	Privé	Bulgare	16 (7)
Bègles	98 quai du Président Wilson	Immeuble	Métropole	Bulgare	20 (6)
Bègles	166 rue Alexis Labro	Immeuble	Métropole	Bulgare	50 (20)
Bègles	124 Boulevard J-J Bosc	Maison	Métropole	Roumaine	12 (6)
Bègles	Rue Denis Papin	Hangar	Privé	Bulgare	87 (32)
Bordeaux	200 rue Blanqui	Maison	Métropole	Bulgare	15 (7)
Bordeaux	20 rue Armand Dulamon	Hangar	Privé ?	Bulgare	5 (1)
Bordeaux	55 rue de Lescure	Maison	Métropole	Bulgare	7 (2)
Bordeaux	6 quai de la Souys	Maison & bureau	Mairie de Bx	Bulgare	100 (33)
Bordeaux	54 Quai de Brazza	Hangar	Métropole	Bulgare	4
Bruges	Rue Prévost	Terrain	Métropole	Roumaine	17 (8)
Cenon	71 rue Anatole France	Maison	Privé	Bulgare	10
Cenon	42 rue Camille Pelletan	Maison	Métropole	Roumaine	7 (4)
Cenon	3 rue Roger Salengro	Immeuble	Métropole	Bulgare	7 (1)
Floirac	Impasse Gaston Cabanne	Maison	Métropole	Bulgare	15 (6)
Le Haillan	Rue de Venteille	Terrain	Métropole	Bulgare	103 (16)
Mérignac	54-56 rue du Liveau	Maison	Privé	Bulgare	25 (7)
Mérignac	Passage Lucbert	Terrain	Privé	Bulgare	21 (3)
Mérignac	40 avenue du Chut	Maison	Privé	Bulgare	16 (7)
Mérignac	Avenue de l'Argonne	Terrain	Privé	Roumaine	10 (2)
Mérignac	Rue Thierry Sabine	Hangar	Métropole-Privé	Bulgare	60 (8)
Mérignac	16 rue Henri Vigneau	Maison	Métropole	Bulgare	8 (3)
Mérignac	15 rue Paul Dukas	Maison	Métropole	BG-FR	12 (4)
Mérignac	2/3 Place Gouraud	Maison	Métropole	Bulgare	7 (2)
Saint Vincent de Paul	15, rue Raymond Beauvais	Bureau	Privé	Bulgare	9 (3)
Villenave d'Ornon	Petit Chemin de Leyran	Terrain	Privé	Roumain	17 (9)
<b>TOTAL au 06/12/2017 (*dont mineurs)</b>					<b>727 (*224)</b>

## Personnes en squat sur l'ensemble de l'année



Au 6 décembre 2017, nous avons évalué à 727, dont 224 mineurs, le nombre de personnes vivant sur les squats dans lesquels la mission de médiation du GIP intervient. Ce chiffre est stable par rapport à l'année précédente mais il ne témoigne pas du nombre important de personnes présentes temporairement et s'inscrivant dans une migration pendulaire (par ex : plus de 100 personnes sont reparties au pays fin novembre, issues de familles roumaines à Bègles et Mérignac). Au total sur l'année, nous avons rencontré 1229 personnes différentes en squat dont 317 mineurs.

## Personne en squat Décembre 2017

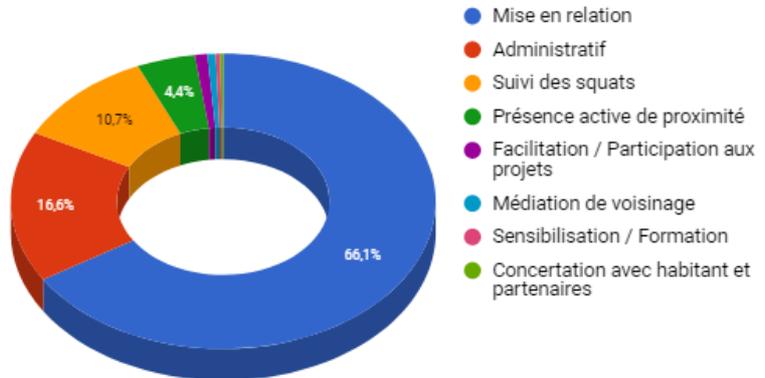


La proportion d'1/3 de mineurs est stable mais il y a de grandes disparités d'un site à un autre, tant sur les compositions familiales que sur l'origine nationale ou ethnique des personnes. Certains groupes familiaux s'identifient comme Rom, (il y a différents groupes : Kaladijé, Laro, Ursari, Rom), d'autres comme Turcs (bulgares turcophones) ou comme ressortissants nationaux (bulgares ou roumains).

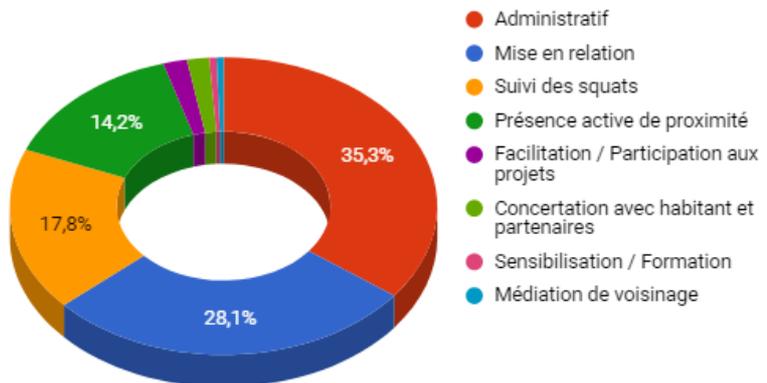
## L'activité se répartit globalement de la façon suivante :

L'activité réalisée et le temps dédié peuvent varier de manière significative. En effet, alors que la mise en relation est l'activité principale de la mission, elle n'est pas ce qui lui prend le plus de temps (66,1% des interventions concerne la mise en relation pour 28,1% du temps d'activité). Au contraire, alors que les sollicitations en lien avec des démarches administratives représentent 16,6% des interventions, celles-ci représentent 35,3% du temps de médiation. Cet élément est significatif des besoins exprimés par le public en termes d'accompagnement pour des démarches administratives, mais aussi, de sa faible autonomie.

Répartition de l'activité 2017 en nombre d'interventions

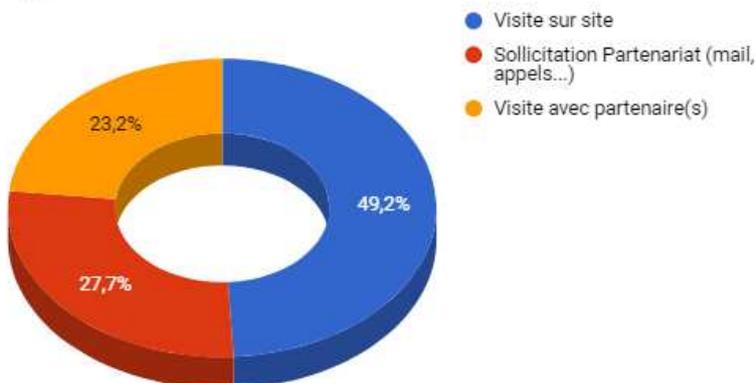


Répartition de l'activité 2017 en nombre d'heures



## 2. La Présence Active de Proximité (PAP) sur les squats

Types d'interventions

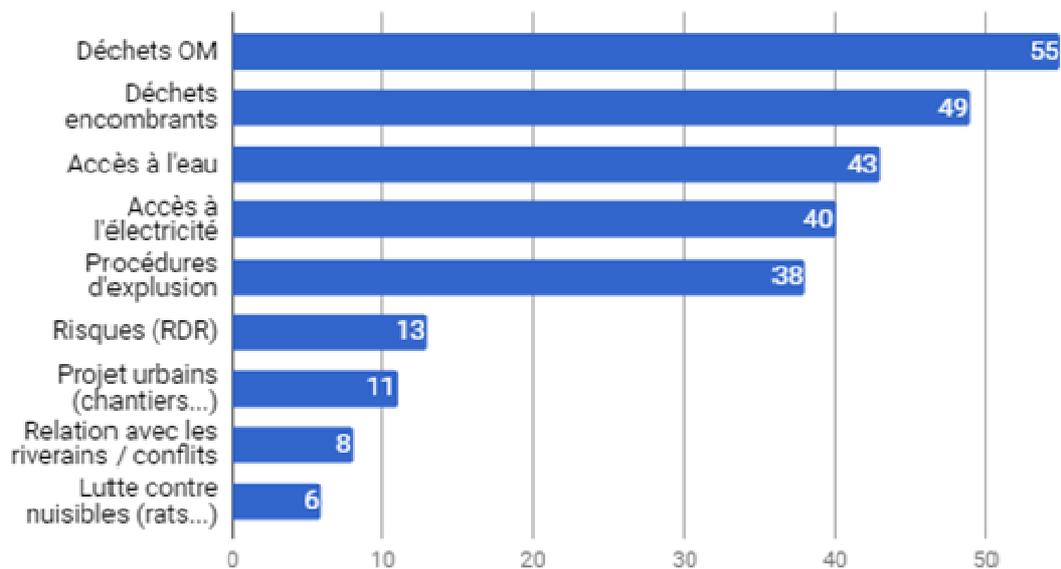


Les médiateurs se rendent sur les sites à la rencontre des familles. Ces temps permettent à la fois d'établir un lien, d'orienter les personnes ou encore de travailler autour d'une question technique concernant le site (gestion des déchets, conflit de voisinage, accès aux fluides...). En 2017, les médiateurs sont allés à 187 reprises sur les squats. Près d'un quart de ces sorties ont été réalisées avec des partenaires et ont touché principalement des questions liées à la gestion des déchets (39%) ou des questions d'accès à l'eau ou à l'électricité.

## A/ LES CONDITIONS DE VIE :

Des difficultés de gestion des déchets, le gaspillage des fluides, la prolifération de nuisibles (rats, cafards...) et les dégradations des conditions de vie pour les squatteurs et les riverains sont des problématiques récurrentes à traiter.

### Objet des interventions



Ramassage des déchets et encombrants par les familles avant dératissage – squat gare de Bègles et squat rue Blanqui – 2017

La coopération avec les services de la propreté et de la collecte est indispensable. Le lien avec les services techniques fonctionne mais nécessite des temps de rencontre sur les sites afin de permettre une bonne coordination et une bonne sensibilisation du public. La participation et la bonne gestion par les familles est très souvent mise en péril par l'évolution de la composition du squat ou par une expulsion annoncée comme imminente.

Certains sites où est pratiquée la récupération (ferrailage ou vente sur le marché) compliquent la collecte des déchets car ils nécessitent la mise à disposition de bennes dont il faut assurer la bonne gestion et la rotation (Bordeaux, Bègles, Mérignac, le Haillan).

Le ramassage des déchets est une étape indispensable à réaliser en amont des opérations de lutte contre les nuisibles (dé-ratissage). A ce titre, le lien avec les villes (comme ci-dessus avec Bègles) et la Métropole fonctionne bien et la mobilisation opérée par la médiation permet la participation de tous (ou presque...).

## B/ LES FLUIDES

La question de l'accès aux fluides est très problématique. D'un côté, il est difficilement concevable que des personnes puissent vivre sans eau ni électricité et d'un autre, le raccordement sauvage soulève plusieurs problèmes majeurs comme la mise en danger ou le gaspillage, sans parler de l'infraction elle-même.

L'année 2017 a permis de poursuivre le travail engagé avec les partenaires publics (Mairies, Métropole), privés (Suez, Enedis) et associatifs (Dynam'eau et Médecins du Monde) autour de l'accès au fluide, notamment à l'eau.

**Le site du quai de la Souys** a fait l'objet d'une mise en sécurité de ses branchements électriques grâce à la mise à disposition d'un compteur forain par la ville de Bordeaux et le paiement des factures correspondant aux consommations par les familles. Les médiateurs ont accompagné cette sécurisation et l'organisation du paiement avec les familles (ce site compte près d'une centaine de personnes).

En parallèle des réunions de réflexion sur la thématique (réunissant associations, Métropole, Mairies, Suez et médiateurs), plusieurs interventions avec l'association Dynam'eau ont amélioré la situation de plusieurs squats sur Bègles, Bordeaux et Villenave d'Ornon notamment.

Ces interventions remettent en eau certains sites ou permettent de limiter le gaspillage (car les fournisseurs ne gèrent l'approvisionnement que jusqu'au compteur).

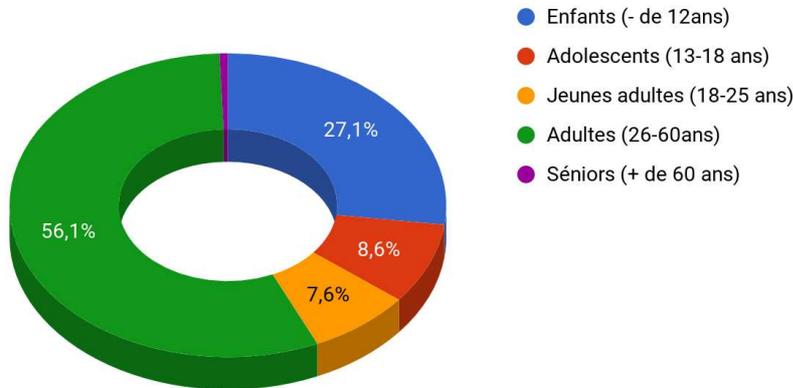


Exemple de raccordement sécurisés réalisés par les habitants des squats sur Bègles et Bordeaux - 2017

### 3. L'accès aux droits

L'accompagnement social des familles vers l'accès au droit est l'un des axes principaux de la mission squat.

#### Type de public accompagné

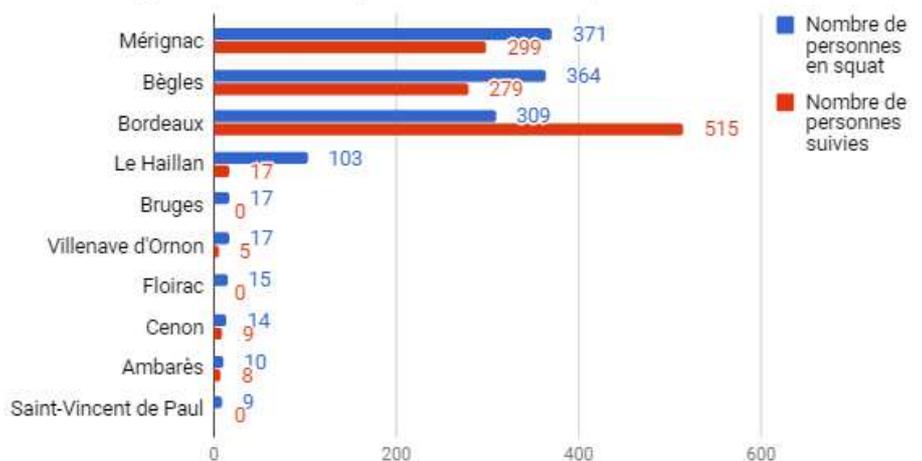


#### Accès aux droits en 2017 :

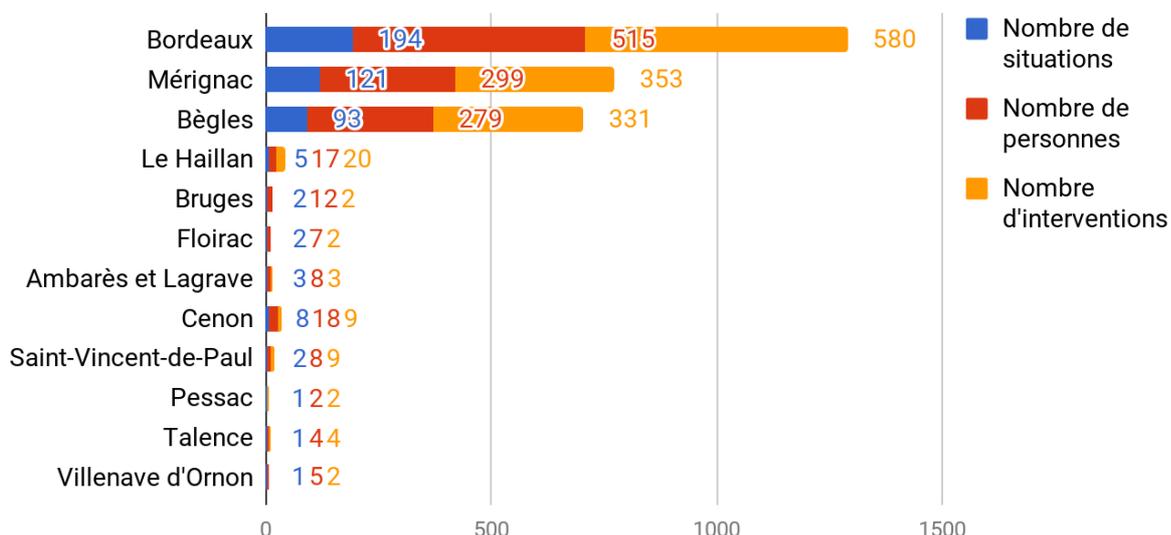
- **433 situations**
- **1174 personnes**
- **1317 interventions**

Au cours de l'année 2017, nous avons effectué **1317 interventions** en rapport à l'accès au droit des personnes habitant en squat, mais aussi avec celles qui en sont sorties. En effet, il est souvent nécessaire de conforter leur accès à l'autonomie. Pour certaines familles, la médiation a permis le passage de relais aux structures de droit commun, lors d'un accès à un logement autonome ou bien à un hébergement intermédiaire.

#### Nombre de personnes en squat et nombre de personnes suivies

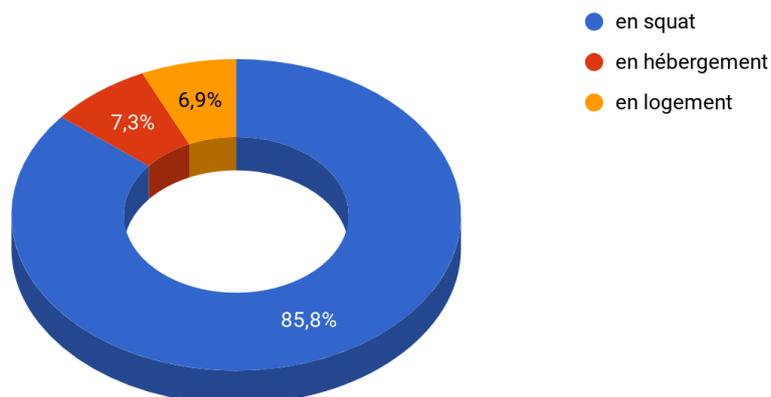


#### Répartition géographique des suivis



Il est important de souligner que les médiateurs sociaux sont susceptibles de rester en contact avec des familles sorties du squat suite à un hébergement ou un relogement. Un travail de passage de relais avec les partenaires de droit commun est primordial et nécessite une bonne communication entre professionnels autour de ces situations pour éviter tout retour en squat. Ainsi 14,2% des situations suivies correspondent à des ménages ayant accédé à un hébergement ou à un logement.

### Mode d'hébergement



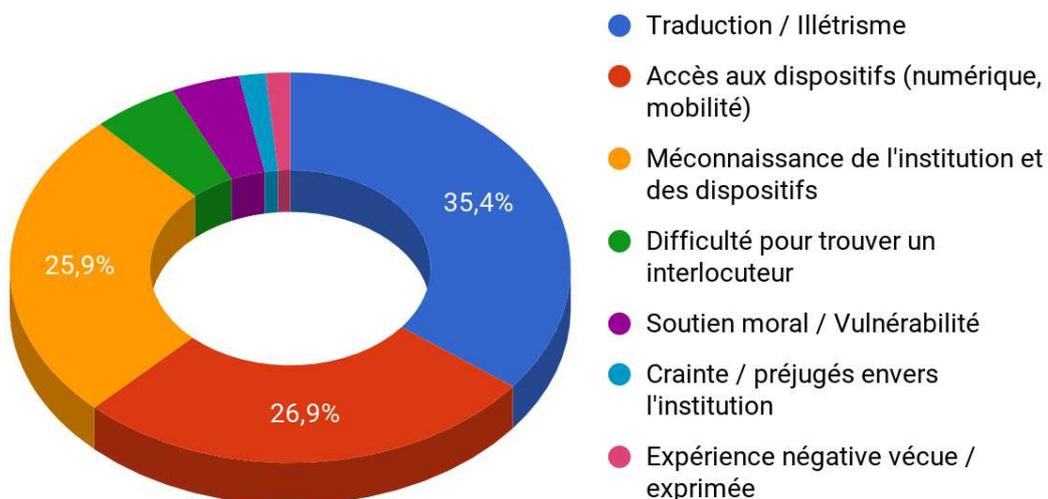
### A/ VERS LE DROIT COMMUN

Pour pouvoir répondre à la demande du public, la particularité de la mission squat est de se rendre sur le lieu de vie des personnes et évaluer les besoins de chacun.

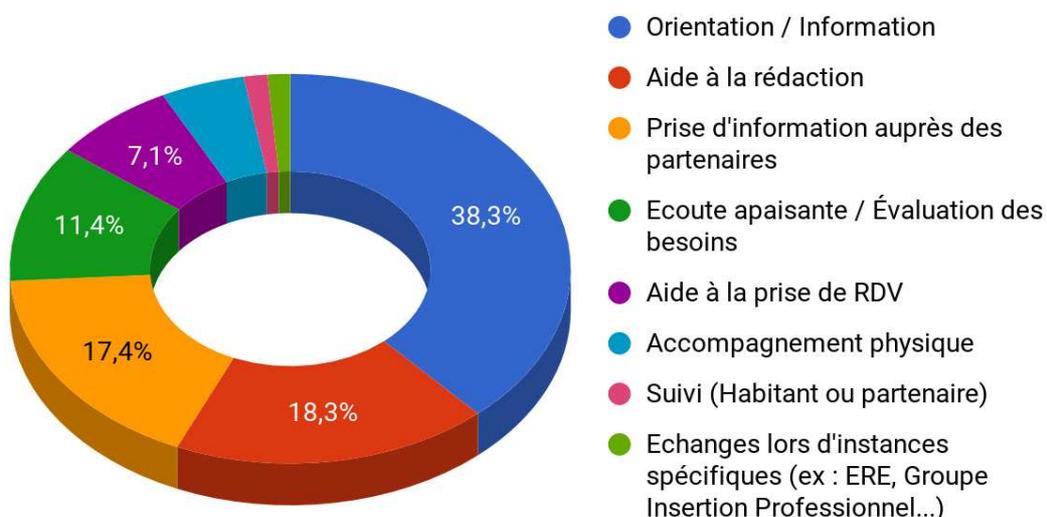
Dans cette dynamique, la mission squat propose également des permanences d'accueil et d'information afin de permettre une meilleure orientation et un passage de relais auprès des services de droit commun.

Les médiateurs font également des accompagnements physiques auprès de différentes structures (ex. CPAM, MSA, CAF, MDSI/PMI) pour des personnes à faible autonomie. Là aussi, la principale sollicitation de la mission est liée à la barrière de la langue, à des difficultés d'accès aux dispositifs et à une méconnaissance des institutions et des dispositifs.

### Motifs de la médiation Accès aux droits



## Modes d'intervention



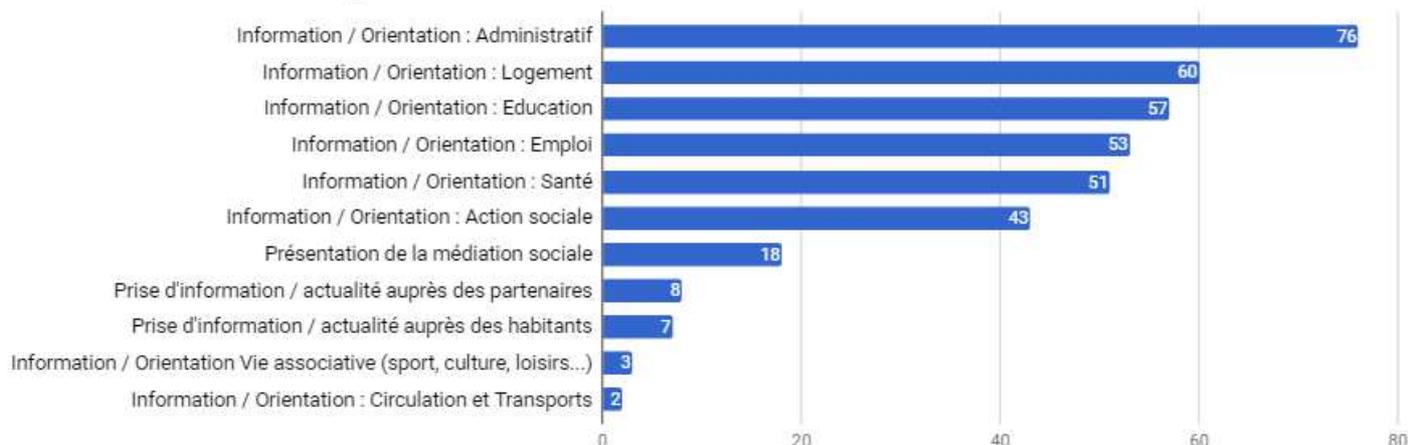
### 1/ Temps de présence en Mairie ou au Bureau

En 2017 nous avons poursuivi l'accueil du public au CCAS de Bordeaux et de Mérignac afin de faciliter l'accès des personnes aux services publics et améliorer ainsi la mise en relation avec les partenaires pouvant se charger de l'accompagnement social des personnes.

Ainsi, nous avons gardé le même rythme à savoir une permanence hebdomadaire assurée au CCAS de Bordeaux (Interprétariat par Intermed) et une permanence tous les 15 jours au CCAS de Mérignac (Interprétariat par Intermed). Nous avons assuré 76 permanences sur l'ensemble de l'année 2017.

Ces permanences interrogent de façon concrète l'accès au droit commun : afflux important de personnes, venues en nombre pour accompagner une situation, cohabitation avec les autres usagers parfois difficile, quelques comportements agressifs à regretter. Ces phénomènes sont parfois difficiles à gérer pour les équipes d'accueil. Aussi une réflexion a été menée avec les équipes de Mérignac pour réaménager ces temps et recevoir sur rendez-vous.

### Actions réalisées lors des permanences



## 2/ Temps de présence en squat

Nous l'avons vu plus haut, la présence sur site des médiateurs est tout d'abord un moyen d'avoir une meilleure visibilité des conditions de vie dans les squats et de travailler avec les occupants à l'amélioration de celles-ci.

La mobilité de l'équipe est également essentielle car cela lui permet de toucher un plus grand nombre d'habitants. Elle privilégie certains horaires de la journée afin de pouvoir rencontrer chaque occupant du site autant que possible. Ces temps de passage sur site sont aussi riches en relais d'information et en orientation car le binôme prend le temps d'écouter les besoins de chaque famille qui le sollicite, d'expliquer les démarches auxquelles les familles sont confrontées et de faire le lien avec les services de droit commun si cela est nécessaire.

En outre, cela permet de constater les éventuelles fluctuations de présence, en fonction des travaux saisonniers ou des expulsions.

## **B/ THEMATIQUES PRINCIPALES DES ACCOMPAGNEMENTS**

La majorité des demandes sont à entrées multiples, l'administratif en étant le dénominateur commun. Un nombre conséquent de demandes concerne les démarches administratives et d'ouverture de droits à la sécurité sociale et aux prestations familiales, la scolarité, le logement et l'accès à l'emploi.

<b>Thématiques traitées lors de la médiation en 2017</b>		
Administratif (dont domiciliation)	745	26,11%
Santé	418	14,65%
Scolarité	389	13,63%
Prestations sociales	317	11,11%
Logement	307	10,76%
Accès à l'emploi et Formation	291	10,20%
Détresse sociale (personnes sans droits)	188	6,59%
Parentalité / Relations familiales	57	2,00%
Justice (hors droit du travail)	52	1,82%
Handicap	24	0,84%
Droit du travail	23	0,81%
Finances et dettes	23	0,81%
Santé mentale	10	0,35%
Sport / Loisirs / Culture	4	0,14%
Hygiène / Salubrité	4	0,14%
Suspicion de discrimination	1	0,04%
<b>TOTAL</b>	<b>2853</b>	<b>100,00%</b>

### **Domiciliation administrative**

Cette année nous avons été fortement sollicités par le public pour accéder à une domiciliation administrative lui permettant de pouvoir engager des démarches. En parallèle, les CCAS nous ont eux aussi sollicités pour avoir confirmation de la présence des personnes sur le territoire de leurs communes respectives, ou pour travailler leurs réorientations sur le CCAS de la commune où elles résidaient réellement.

Suite à une forte demande des usagers, des CCAS ont réfléchi à la réorganisation de l'accueil du public au niveau de la domiciliation et ont mis en place des permanences avec des interprètes en langue bulgare et roumaine.

Le travail des médiateurs a permis d'expliquer au public les différentes modalités de fonctionnement des CCAS. Une collaboration étroite avec ces structures s'est tissée pour pouvoir positionner des familles sur des créneaux réservés à la domiciliation. Dans d'autres cas les médiateurs ont eu la possibilité de faire la demande de domiciliation avec la personne pour limiter les délais d'attente.

Nous avons constaté des pratiques abusives par certains groupes familiaux, et notamment des personnes usurpant l'identité d'autres proches de la famille, des discours incohérents par rapport au lieu de vie comme sur la composition du foyer. Ces comportements ont mis à mal le travail des médiateurs, rendu encore plus difficile avec les déplacements incessants de ces familles entre les communes de Bègles, de Villenave d'Ornon et de Mérignac.

### **Santé**

C'est année encore la question de la santé a beaucoup mobilisé les médiateurs de la mission squat.

Une grande partie du travail est consacré aux explications sur les différents régimes de sécurité sociale en France dont les personnes peuvent relever ainsi que sur les caisses d'assurance maladie qui existent (ex. CPAM, MSA, RAM/MTNS/UMCAPI).

Les médiateurs sont en lien constant avec les nombreux services d'accès aux soins qui les ont bien identifiés et qu'ils interpellent fréquemment (ex. PASS Pédiatrique de Pellegrin, PASS Saint-André, la Maternité de Pellegrin, l'hôpital de Bagatelle, CMS et autres). Ces sollicitations permettent notamment de préparer une sortie de l'hôpital avec un retour au squat dans de meilleures conditions, rappeler des rendez-vous lorsque les professionnels n'arrivent pas à joindre les familles, expliquer des protocoles de soins quand c'est le cas.

### **Scolarisation**

En 2017 le travail de partenariat avec les écoles et les collèges s'est renforcé. Notre dispositif est bien repéré et la relation de confiance permet de mieux accompagner les enfants dans leur parcours scolaire.

389 actes de médiation ont été effectués afin d'accompagner les parents dans l'inscription de leur enfant en mairie, d'expliquer la démarche à suivre auprès des directeurs d'établissement pour faire l'admission et de les aider à renseigner certains éléments utiles pour les enseignants. Les familles n'ont pas encore l'habitude en quittant leur pays d'origine de prendre le carnet de vaccination, document nécessaire pour bien suivre l'enfant dès son arrivée à l'école. Du coup souvent la scolarisation prend du temps du fait de l'absence de pièces justificatives demandées.

Cette année était particulièrement marquée par la non-mobilisation de certaines familles quant à la scolarisation des enfants et par des retours au pays en lien avec les coutumes religieuses notamment en Roumanie. Un absentéisme lourd est aussi souligné par les établissements scolaires qui sollicitent régulièrement les médiateurs lorsque des élèves cumulent des absences pour des raisons injustifiées.

A contrario afin d'assurer la poursuite de la scolarité, certaines familles ont choisi de garder l'école d'origine de leurs enfants malgré le changement de leur lieu de vie, et parfois son éloignement de l'école ou du collège. La médiation a aussi participé à des équipes éducatives et à la mobilisation de certains dispositifs comme le PRE mettant accent sur la santé, l'assiduité et l'accès au loisir des élèves.

### **Accès à l'Emploi et à la Formation**

En 2017 nous avons continué à orienter fortement le public vers Pôle Emploi et des structures d'insertion professionnelle, telles que les missions locales ou les associations d'insertion. Dans cette perspective, les médiateurs ont travaillé en lien avec certaines d'entre elles comme par exemple la MAS de Mérignac pour éviter la perte d'emploi d'une personne repartie en Bulgarie pour des raisons familiales.

Nous avons constaté que les principales activités exercées par le public sont : travail saisonnier dans le domaine viticole, travail dans le bâtiment, la distribution de journaux, agent d'entretien dans des entreprises de nettoyage des chantiers et femmes de chambre.

Souvent l'accès à un emploi se fait par le biais du réseau des familles. L'apprentissage du français, qui pourrait fortement favoriser l'autonomie des personnes, reste cependant peu utilisé.

En parallèle, le binôme a continué une dynamique d'accompagnement des vendeurs ambulants du marché Saint Michel de Bordeaux et des services concernés afin que puissent se régulariser certaines situations et apaiser certains conflits existants. Avec la création d'entreprise d'un grand nombre de personnes parmi le public suivi, les médiateurs ont été confrontés aux différentes étapes, de la création à la gestion de l'entreprise dépassant parfois leurs compétences et leurs connaissances.

### **Accès au logement et à l'hébergement**

Les 307 actes de médiation ont permis de travailler avec les familles sur l'accès à l'hébergement et au logement stable. Afin de rassurer les familles et d'apporter une meilleure vision de leur parcours aux partenaires, la médiation reste une ressource pour éviter une dégradation de la situation du fait du changement de l'habitat suivi d'un éventuel retour en squat.

Nous travaillons avec différents dispositifs de relogement et d'hébergement avec des résultats plutôt satisfaisants. Notamment avec le dispositif MOUS que 12 ménages ont pu intégrer (un chiffre à la hausse en 2017).

Parallèlement, suite à l'aboutissement des demandes de logement social, des familles ont réussi à accéder à un logement autonome dans le parc public (15 situations). D'autres par le biais de leur propre réseau, ont trouvé des solutions de relogement dans le parc privé (19 situations).

Dans le cadre de la mise à l'abri et de l'hébergement d'urgence, nous avons accompagné des familles vers de l'hébergement temporaire (13 situations) donnant tout de même une certaine stabilité à leur situation et les préparant à l'accès par la suite à un logement pérenne.

<b>DANS LE CADRE DE LA MOUS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Ménages intégrés	2	12
<b>HORS MOUS</b>		
Familles sorties de squat	17	47
❶ - sur de l'hébergement moyen terme (115, ASE, SIAO)	8	13
❷ - sur du logement autonome		
☐Dont bailleur social	5	15
☐Dont bailleur privé	4	19

## **C/ UNE ANALYSE AU SERVICE DES INTERVENANTS SOCIAUX**

L'année 2017 a été marquée par un fort intéressement des acteurs professionnels accueillant ce public. Ceux-ci s'interrogeaient sur les parcours des familles bulgares et roumaines, leur culture et leur mode de vie tant dans leurs pays d'origine qu'une fois installées sur le territoire de la Métropole de Bordeaux.

A ce titre, des temps d'échange et de sensibilisation auprès de différentes structures ont eu lieu.

### 1/ Intervention auprès des équipes

Du fait de leur bonne connaissance du public, les médiateurs de la mission squat sont identifiés comme des personnes-ressources par les partenaires. Leur maîtrise des langues parlées par le public (bulgare/roumain/romanes) est un atout pour une meilleure appréciation des situations.

Le travail de mise en relation lors des temps d'échange se fait principalement avec des professionnels chargés d'accueillir des familles avec enfants, des couples ou des personnes isolées et notamment avec les CCAS, les MDSI et les PMI, les clubs de prévention (ex. l'APSB de Bègles), le CHU de Bordeaux avec ses différents services et bien d'autres.

Experts du quotidien, ils ne sont pas pour autant des référents sociaux. Leur apport spécifique a surtout comme vertu la transmission d'informations utiles à la prise en charge par les travailleurs sociaux, dans l'intérêt des personnes et avec leur accord. Aussi elle sert également comme appui aux projets de certaines structures comme c'est le cas du projet « Hors les Murs » monté par la PASS de l'hôpital Saint-André à Bordeaux et visant à améliorer les habitudes alimentaires des familles.

### 2/ Temps de sensibilisation

Afin de mieux comprendre le public pour mieux l'accueillir et l'accompagner, les acteurs professionnels se sont interrogés sur sa culture et son mode de vie.

Différents temps de sensibilisation ont été mis en place à la demande des partenaires du milieu institutionnel et associatif intervenant auprès des personnes d'origine bulgare et roumaine vivant en habitat précaire (ex. service d'action sociale des CCAS, MDSI, Pôle territorial du Conseil Départemental et partenaires associatifs).

Chacun se questionne sur le projet de vie des familles en France, sur la raison de l'immigration de ce public, la place de la femme au sein de la famille, les mariages mineurs et les grossesses précoces, l'insertion professionnelle, l'importance de l'école pour les familles et la scolarisation des enfants. Tant de sujets qui traversent les esprits et préoccupent plusieurs professionnels amenés à accompagner ce public dans leur travail au quotidien.